

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I**

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre-non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves DECHEVEZ Date et signature (2) : 30 JUIN 1998

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

DYNAMIQUE DE GROUPE

CODE DE L'U.F. (3) <u>0580 00 035 F1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>P02</u>
--	---

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :**

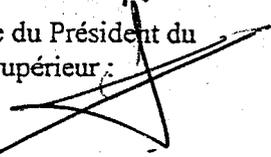
Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 8.09.98

Signature du Président du Conseil supérieur : 

**6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non**

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) À compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

## **1. FINALITES**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'observer le fonctionnement d'un groupe;
- de découvrir les rapports existants entre des membres d'un groupe;
- d'animer et de gérer un groupe.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

- expliquer succinctement les principales théories relatives à l'étude des comportements humains;
- les appliquer dans des situations vécues individuellement ou en groupes;
- comprendre son comportement au niveau personnel et sociétal;
- incorporer l'aspect psychologique dans l'évaluation des besoins humains.

### 2.2 Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Eléments de psychologie" (714701U32F1)

30 JUIN 1998

3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

30 JUIN 1998

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- de caractériser les notions de "groupe" et de "dynamique de groupe";

*- mis en situation dans un groupe constitué au début de l'activité d'enseignement, au sein duquel il sera tour à tour animateur, secrétaire, rapporteur ou simple participant, et à partir d'un objectif à atteindre par le groupe:*

- d'appréhender la maturité et l'évolution du groupe;
- de déceler les causes de non-participation;
- d'élaborer des grilles d'observation et de participation;
- de mettre en oeuvre des techniques d'animation.

## 5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- d'appréhender la notion de groupe et l'existence de différents types de groupe;
- de préparer un plan de travail, une structure de discussion;
- *mis en situation dans un groupe constitué au début de l'activité-d'enseignement, au sein duquel il sera tour à tour animateur, secrétaire, rapporteur ou simple participant, et à partir d'un objectif à atteindre par le groupe:*
- de mettre en oeuvre les principes élémentaires de la gestion et de l'animation d'un groupe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la capacité de l'étudiant à observer le fonctionnement du groupe;
- de la pertinence des conclusions tirées des observations;
- de la cohérence et de la qualité des techniques de gestion et d'animation mises en oeuvre.

**6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.